

La Fondation communautaire du grand Québec

vous parle de générosité



Fondation communautaire
du grand Québec

La philanthropie à la portée de tous



Fondation communautaire
du grand Québec

La philanthropie à la portée de tous

CAHIER PUBLICITAIRE • 2

La Fondation communautaire du grand Québec Leader dans l'amélioration de la qualité de vie de notre collectivité

De plus en plus de femmes, d'hommes, de familles, d'organismes et d'entreprises utilisent leurs propres ressources afin de semer le bien et le bonheur autour d'eux et dans leur collectivité. Et pour les aider à réaliser leurs projets humanitaires et sociaux, ces bienfaiteurs misent sur le leader en philanthropie de la grande région de Québec et de Chaudière-Appalaches : la Fondation communautaire du grand Québec.

Issue du Mouvement Centraide en 1993, la Fondation communautaire du grand Québec, fondation publique, a pour mission d'améliorer la qualité de vie de la société d'aujourd'hui et de demain en l'aidant à utiliser au mieux ses dons de bienfaisance. « Nous offrons gratuitement de l'aide, des conseils et de l'expertise aux personnes, aux groupes et aux entreprises afin qu'ils créent leur propre fonds de dotation, ou fondation, qui portera leur nom ou celui d'un être cher. Grâce à la création d'un capital inaliénable, c'est-à-dire perpétuel, le créateur de fonds peut assurer la continuité de son œuvre humanitaire dans le temps. Nous sommes toujours là pour soutenir le donateur dans son désir de faire quelque chose pour les gens d'ici ou d'ailleurs. En d'autres mots, nous mettons la philanthropie à la portée de tous », explique Nataly Rae, directrice générale de la Fondation. Les revenus qui découlent du placement des fonds sont distribués, sous forme d'aide financière, à des organismes reconnus, œuvrant dans des secteurs d'activité jugés prioritaires dans notre communauté. « La remise de cette aide financière respecte en tous points la mission et les objectifs de chaque créateur de fonds, et ce, de façon irrévocable. Notre priorité consiste à être à l'écoute de nos donateurs et à travailler avec eux dans l'atteinte de leurs objectifs philanthropiques ». En plus d'encourager la création de fonds de dotation, la Fondation a la responsabilité de sensibiliser la communauté relativement à l'importance de la philanthropie et des dons planifiés tout en exerçant un rôle de leader dans ce domaine.

Crédible, visible et reconnue

Afin de réaliser sa mission philanthropique, la Fondation mise sur un Bureau des gouverneurs et un conseil d'administration dont les membres jouissent d'une crédibilité, d'une notoriété et d'une visibilité très importante dans tous les milieux. « Le Bureau des gouverneurs est composé de personnalités éminentes dans la région et il constitue une caution morale à la mission et aux objectifs de la Fondation », de mentionner

son président, Fernand Paradis. Le Bureau des gouverneurs désigne les représentants au conseil d'administration dont le mandat est d'assurer une gestion efficace et transparente des fonds. Plusieurs comités de bénévoles travaillent également sans relâche afin d'assurer la poursuite de leurs activités et l'atteinte de leurs objectifs humanitaires. La Fondation agit en toute neutralité aussi bien à l'égard des gouvernements que des sociétés et des individus. La direction générale de la Fondation s'occupe enfin des activités administratives, budgétaires et de communications tout en gérant un personnel restreint à trois personnes.

Gestion efficace pour mieux aider

Enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance aux fins des législations fiscales, la Fondation gère sainement et prudemment les dons reçus par les créateurs de fonds. Mais plus que tout, la Fondation redistribue, sous forme d'aide financière, les revenus générés par les fonds de dotation, et ce sans tracasseries administratives pour les donateurs. « Qu'ils soient constitués par des individus, des organismes ou des entreprises, tous les fonds, grands ou petits, profitent des services d'une gestion professionnelle à des coûts très minimes, soit entre 1 % et 2 % de la valeur annuelle du fonds. Les frais de gestion comprennent les coûts administratifs de la Fondation, du gestionnaire, du fiduciaire et du vérificateur. Il faut aussi mentionner que les créateurs de fonds peuvent maximiser les déductions fiscales permises par la loi. Chaque fois qu'un donateur effectue une contribution dans l'un ou l'autre de nos 315 fonds ou pour créer son propre fonds, la Fondation lui émet un reçu de charité », souligne Nataly Rae.

Faites votre choix, faites une différence

Fort d'un actif de près de 20 millions, la Fondation communautaire du grand Québec vous propose l'aide et les ressources professionnelles nécessaires pour créer votre propre fonds de dotation permanent dans une foule de secteurs tout aussi importants les uns que les autres. Lutte à la pauvreté, santé, arts, culture et patrimoine, environnement, action communautaire, services sociaux, aide internationale, éducation et entrepreneuriat, jeunesse et développement de la philanthropie constituent autant d'opportunités d'aider et de faire une réelle différence dans la communauté.

Passez à l'action

Afin d'aider et d'accompagner les individus, les familles, les entreprises ou les organisations dans la réalisation de leurs projets philanthropiques, la Fondation établit tout d'abord une

convention avec le donateur pour déterminer les objectifs du fonds et les modalités de distribution des aides financières. Dès la réception du don, qui peut prendre la forme d'un don en argent, d'un legs, d'une police d'assurance vie ou d'actions, le fonds porte fruit... « Le donateur dispose d'une période de cinq ans pour accumuler un fonds de 5000 \$, ce qui représente moins de 20 \$ par semaine. Nous laissons aux gens le plaisir de donner et nous nous occupons de tous les aspects administratifs, fiscaux et légaux », précise Nataly Rae.

On croit souvent que seules les personnes riches et célèbres peuvent créer un fonds de dotation ou lancer une fondation en vue d'améliorer la qualité de vie de sa collectivité. Mais il n'en est rien. La Fondation communautaire du grand Québec met la philanthropie à la portée de tous !

Visitez leur site Internet pour plus d'information www.fcommunautaire.com pour plus de détails sur le sujet.

FONDATION COMMUNAUTAIRE DU GRAND QUÉBEC

3100, avenue du Bourg-Royal, bureau 201
Québec (Québec) G1C 5S7
Téléphone : (418) 521-6664
Télécopieur : (418) 521-6668
www.fcommunautaire.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION COMMUNAUTAIRE DU GRAND QUÉBEC

De gauche à droite: Pierre Courcy, trésorier et actuaire associé Morneau Sobeco; M^{me} Françoise Mercure, avocate, Cain Lamarre Casgrain Wells; Nataly Rae, directrice générale; M^{me} Robert Tanguay, avocat fiscaliste Industrielle Alliance; Richard Laflamme, directeur général du Régime de retraite de l'Université du Québec; Ève Joseph, mentorée; Serge Alary, consultant Serge Alary et associés; Fernand Paradis, directeur général retraité Fédération des commissions scolaires du Québec et président; Pauline Champoux-Lesage, retraitée Protectrice du citoyen; Gilles Bernier, président du conseil d'administration d'Assurathèque; Diane Bélanger, directrice générale Zoom Média Québec; Louis Champoux, retraité Réseau de la santé et des services sociaux et vice-président.

Absents sur la photo: Grant Regalbutto, retraité Université du Québec et vice-président exécutif; Marie-France Delisle, conseillère en placements CIBC Wood Gundy; Gill Comtois, associé M+D+C+B comptables agréés; Pierre Dolbec, président Dolbec Y. Logistique International; M^{me} Marc-André Verville, notaire Le Mille Quarante Cabinet de Juristes.





« La philanthropie connaît une popularité croissante au Québec »

Fernand Paradis
Président du conseil d'administration
Fondation communautaire du grand Québec



La Fondation communautaire du grand Québec poursuit cet objectif de sensibiliser les gens à la philanthropie, à la culture du don. L'organisme gère actuellement

315 fonds de dotation. Ses actifs ont vu une augmentation de 30 % par rapport à l'année dernière et de 70 % comparativement à 2004. Enfin, la Fondation a redistribué 1,5 million de dollars dans son milieu au cours des trois dernières années. Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

« La philanthropie connaît une popularité croissante au Québec et particulièrement dans la grande région de Québec. Nous devrions même terminer l'année 2007 avec un actif de 20 M\$ », lance, avec enthousiasme, Fernand Paradis, président du conseil d'administration de la Fondation. « Les Québécois sont des personnes sensibles et très généreuses qui investissent et s'investissent dans des causes qui leur tiennent à cœur. » Malgré certaines informations laissant entendre que les Québécois sont moins généreux que les autres Canadiens, Fernand Paradis réitère fermement sa position. « Les Québécois manifestent une grande générosité, mais leur manière de l'exprimer est parfois différente des habitants du reste du pays. La générosité des gens d'ici est parfois plus impulsive et les dons ne sont pas toujours comptabilisés. »

Les Québécois n'ont pas constamment le réflexe de demander des reçus de charité, ce qui influence les données statistiques. 18% n'en demandent pas! Il faut quand même se rappeler que les Québécois ont donné 780 000 \$ à des organismes de bienfaisance en 2006, sans compter des milliers d'heures de bénévolat ».

Le Québec, champion des avantages fiscaux

La tendance de l'État à se retirer un peu des secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture et des services communautaires est compensée par de meilleurs avantages fiscaux en ce qui a trait aux investissements philanthropiques des citoyens. Et à ce chapitre, le Québec remporte les grands honneurs ! « Les Québécois profitent du meilleur système d'avantages fiscaux au Canada lorsqu'ils font des dons de charité. Toutefois, ils ne semblent pas toujours s'en servir, possiblement parce qu'ils ne les connaissent pas suffisamment », mentionne la directrice générale de la Fondation communautaire Nataly Rae. « C'est donc un de nos rôles de les informer des modalités fiscales relatives à leurs dons. Leurs planificateurs ou conseillers financiers, notaires, comptables et fiscalistes sont nos meilleurs alliés sur ce plan. »

Mieux faire connaître la philanthropie

Comme le souligne madame Rae, il importe de sensibiliser davantage la population à l'importance de la philanthropie, de promouvoir la culture du don et de surtout développer la confiance des donateurs envers les organismes de bienfaisance. Leur faire connaître qui ils sont et comment ils répondent aux besoins de la communauté en offrant multitude de services. « La Fondation joue un rôle de leader philanthropique et nous poursuivons ce rôle à travers différents partenariats. » Outre Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, partenaire de toujours, la Fondation de la faune, le Conseil régional en environnement, le ministère de la Culture et des Communications, la Coopérative funéraire des Deux Rives et tout récemment, la Jeune Chambre de commerce de Québec, s'unissent à la Fondation communautaire pour faire avancer la cause philanthropique.

Éduquer et former les jeunes

Le but de cette association avec la Jeune Chambre de commerce est de sensibiliser particulièrement les jeunes gens d'affaires. « Ils sont décideurs, les philanthropes et les membres de conseils d'administration des organismes communaux

taires de demain. Il faut dès aujourd'hui stimuler leur engagement », mentionne Nataly Rae.

Selon Fernand Paradis, l'engagement de la population envers la philanthropie repose également sur l'éducation et la formation des jeunes. « Notre programme Jeunes en philanthropie est sur le point de naître. Des établissements d'enseignement devraient également offrir une formation en gestion philanthropique et en dons planifiés. Il faut travailler à long terme. »

Cercle philanthropique de Québec

Afin de rassembler les philanthropes et les représentants de fondations caritatives de la région, la Fondation communautaire a mis sur pied le Cercle philanthropique de Québec « Dans le cadre d'un super-conférence, le Cercle réunit ses membres trois fois par année afin d'échanger et de prendre conscience de leur soutien communautaire », mentionne Fernand Paradis.

Mille et une raisons de donner

Bien souvent, des individus se posent la question suivante : « Pourquoi devrais-je faire un don à un organisme de bienfaisance ? Les raisons sont nombreuses. Vous pouvez décider de remettre à la collectivité ce qu'elle vous a apporté, de contribuer au succès d'un organisme ou de soutenir une cause qui vous tient à cœur. « Certains donateurs souhaitent honorer la mémoire d'un être cher ou inculquer à leurs enfants et petits-enfants l'importance de faire un don », affirme Fernand Paradis qui vient de créer, en compagnie de son épouse, le Fonds Famille Rolande-et-Fernand-Paradis pour venir en aide aux enfants talentueux qui ont besoin de moyens financiers pour poursuivre leurs études.

Trouver votre cause

Il ne vous reste plus maintenant qu'à trouver une cause qui vous fait vibrer, qui vous inspire, vous rappelle de bons souvenirs ou vous fait rêver. Passez en revue vos valeurs personnelles, écoutez votre cœur... « Toutes les causes sont légitimes parce qu'elles proviennent d'un coup de cœur. La Fondation communautaire du grand Québec est toujours présente pour accompagner et guider la population, les organismes et les entreprises dans la création de fonds de dotation. Nous épousons toutes les causes dont l'objectif consiste à améliorer la qualité de vie de la collectivité », conclut Nataly Rae.



FERNAND PARADIS
président



NATALY RAE
directrice générale

LE 15 NOVEMBRE JOURNÉE NATIONALE DE LA PHILANTHROPIE AU CANADA

En vertu de la Loi sur la Journée nationale de la philanthropie adoptée par le gouvernement fédéral, le 15 novembre est désigné comme « Journée nationale de la philanthropie » dans tout le Canada.



Fondation communautaire
du grand Québec

La philanthropie à la portée de tous

CAHIER PUBLICITAIRE • 4

Centraide Québec et Chaudière-Appalaches Les Fonds SVP : une autre façon de donner... à perpétuité !



PIERRE MÉTIVIER
Président-directeur général
de Centraide Québec et
Chaudière-Appalaches



NATHALIE CÔTÉ
Coordonnatrice aux dons
planifiés de Centraide

10 000 bénévoles, 125 000 donateurs, soutien à quelque 180 organismes qui interviennent chaque année auprès de plus que jamais en aide aux gens d'ici ! En plus de recueillir et d'investir annuellement des millions de dollars pour agir sur la pauvreté et contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables de chez nous, Centraide dispose d'un autre important volet pour poursuivre son œuvre : le Programme de dons planifiés et ses Fonds SVP (Solidarité pour Vaincre la Pauvreté). Pierre Métivier, président-directeur général de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, explique la nature et les objectifs du programme qui offre aux donateurs une avenue différente pour réaliser leur volonté philanthropique. Les Fonds SVP, un projet tout à fait unique dans le réseau des Centraide au Québec !

Monsieur Métivier, parlez-nous brièvement des dons planifiés et des Fonds SVP ?

Le don planifié consiste en tout don majeur qui fait généralement l'objet d'une planification financière, fiscale ou successorale, provenant des actifs du donateur. Il peut s'agir d'argent, d'actions cotées en bourse, de REER, d'immeubles, de polices d'assurance-vie, d'objets d'art ou de collection, etc. Il y a 10 ans, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches mettait sur pied son Programme de dons planifiés et ses Fonds SVP. Ces fonds, dotés d'un capital permanent dont les revenus de placement sont retournés aux organismes du milieu, contribuent à la pérennité de ceux-ci. Mettre en place un Fonds SVP, c'est l'occasion privilégiée de démarrer, en quelque sorte, sa propre fondation et de poser un geste durable pour sa communauté.

À qui s'adressent les Fonds SVP ?

Aux individus, familles, organismes ou entreprises qui désirent lutter contre la pauvreté dans son sens large, car être pauvre dépasse le manque de nourriture, de logement adéquat et de vêtements appropriés. Lutter contre la pauvreté, c'est aussi briser l'isolement, aider à acquérir des compétences, valoriser le potentiel des personnes et les soutenir moralement afin qu'elles reprennent un certain pouvoir sur leur situation et qu'elles se donnent la possibilité de jouer un rôle plus actif et reconnu dans la collectivité. Les Fonds SVP s'adressent également à ceux et celles qui souhaitent honorer la mémoire d'un être cher ou, encore, poser un geste significatif pour les générations à venir. D'autres créateurs de fonds, conscients que la vie leur a été clémente, désirent redonner à la communauté une partie de ce qu'ils ont reçu. Finalement, certaines personnes veulent s'assurer de prolonger indéfiniment leur engagement social actuel.

Quelles sont les modalités de création d'un Fonds SVP ?

Les modalités sont souples, ce qui rend la création d'un Fonds SVP très accessible. Une des façons consiste à faire un don de son vivant d'une valeur minimale de 5000 \$, sur une période de cinq ans, et ainsi constituer le capital inaliénable du fonds. Une fois ce montant atteint, le créateur peut verser les revenus de placement générés à la cause qui lui tient à cœur année après année. L'autre possibilité réside en un don testamentaire (legs) ou un don par police d'assurance vie toujours d'un minimum de 5000 \$. Dans ce cas, la distribution des revenus d'intérêt ne commence qu'après le décès du donateur.

Combien de Fonds SVP ont été créés depuis la mise en place du programme ?

À l'heure actuelle, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches compte 107 Fonds SVP dont l'encaisse et les engagements totalisent plus de 3,8 M \$. En 2006, on note la création de 17 fonds par des individus, des familles, des organismes et des entreprises qui souhaitent faire une différence dans notre communauté.

Qui assure la gestion des fonds ?

La Fondation communautaire du grand Québec, organisme créé par Centraide en 1993, assure la gestion de tous nos Fonds SVP. Le capital est placé dans différents véhicules financiers par des firmes de placement reconnues, et la politique de placement de la Fondation qui combine sécurité et rentabilité assure la croissance des fonds à long terme. La générosité de nos donateurs est extrêmement précieuse, et nous nous assurons de la protéger adéquatement.

Donnez-nous quelques exemples de causes soutenues par les Fonds SVP ?

Rappelons que l'objectif général des Fonds SVP vise à lutter contre la pauvreté. Certains donateurs choisissent d'appuyer plus spécifiquement, par exemple, les enfants ou les familles démunies. D'autres désirent soutenir des projets novateurs, porteurs de changement dans nos communautés, développés par Centraide tels que l'initiative SVP-petite enfance. Finalement, des organismes communautaires peuvent créer un fonds afin de soutenir leur propre mission.

Quelles sont les principales démarches à suivre pour créer un Fonds SVP ?

C'est très simple ! Les personnes ou organisations qui désirent créer un Fonds SVP doivent répondre essentiellement aux trois questions suivantes : quel sera le nom de mon fonds ? quel objectif poursuivra-t-il ? quels éléments d'actifs composeront le capital de mon fonds ? Ces questions seront approfondies lors d'une rencontre avec un conseiller en dons planifiés à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches. Nous y aborderons entre autres les différents types de dons et leurs impacts fiscaux afin de s'assurer du meilleur choix possible suivant la réalité financière du donateur. Mentionnons que l'équipe des dons planifiés compte sur plusieurs professionnels (fiscalistes, notaires, comptables, assureurs, avocats) qui peuvent apporter leur expertise dans des cas particuliers. Nous traiterons également de questions administratives comme les frais de gestion et la politique de placement de la Fondation communautaire du grand Québec. L'ensemble du processus sera rendu officiel par la signature d'une convention entre les parties.

Comment peut-on obtenir plus d'information sur le Programme de dons planifiés de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches ainsi que sur les Fonds SVP ?

Les individus, familles, organismes et entreprises n'ont qu'à communiquer avec Nathalie Côté, coordonnatrice aux dons planifiés à Centraide, au 418 660-2100, poste 223, ou par courrier électronique à l'adresse ncote@centraide-quebec.com. Une autre belle façon d'en savoir davantage sur les Fonds SVP est de participer à la prochaine rencontre d'information qui aura lieu le 20 novembre prochain. Pour inscription et renseignements, Cindy Paquin au 418 660-2100, poste 249, ou à cpaquin@centraide-quebec.com.



Maison Hélène Lacroix • De gauche à droite : Marielle Dumas, présidente de la Maison; Lily Haché, directrice; Nathalie Côté, coordonnatrice aux dons planifiés de Centraide

Lors du décès de la mairesse de Québec Andrée P. Boucher en août dernier, la responsable de la Maison Hélène Lacroix, organisme qui vient en aide aux femmes violentées et/ou vivant des difficultés, apprend que la Maison a été choisie par les membres de la famille Boucher pour recevoir des dons à la mémoire de la mairesse. L'occasion était tout indiquée de créer un Fonds SVP pour accueillir ces dons In Memoriam. Ainsi, un premier jalon pour assurer la pérennité de l'œuvre fondée par Sœur Carmen Léveillé et qui était chère aux yeux de Mme Andrée P. Boucher a été posé.



C'est en 2003 que M. Pierre Gingras, conscient de sa chance d'avoir pu élever et éduquer ses enfants dans un contexte favorable, cherche une façon de redonner à sa communauté en aidant des jeunes moins fortunés. Toutefois, avant de créer un fonds, il réunit ses enfants parce qu'il souhaite que tous les trois se lancent dans l'aventure avec lui et contribuent au développement du fonds. Les enfants ont dit oui et le Fonds SVP - Famille Pierre Gingras a été créé. En août 2007, son fils Paul-André, accompagné de sa femme Caroline Rochon et de leur fille Béatrice, 7 ans, remettaient à Richard Foy, directeur du Pignon Bleu, une partie des revenus du fonds familial. Quelle belle façon de préparer la relève!



La philanthropie à la portée de tous

Fondation communautaire
du grand Québec

CAHIER PUBLICITAIRE • 5

La Fondation communautaire du grand Québec sert de courroie entre les créateurs de fonds et leurs causes

Dans le secteur de l'éducation, la remise de bourses d'études, se fait de plus en plus présente. Un geste philanthropique qui apporte à nos enfants aide, motivation et reconnaissance. Ils sont les piliers de notre collectivité de demain. Nos créateurs de fonds d'aujourd'hui seront toujours là pour les soutenir et les encourager.

Nous vous présentons quelques-uns des différents secteurs en éducation :

Fonds Hans-Jürgen-Greif

Monsieur Hans-Jürgen-Greif, quant à lui, remettra annuellement une bourse d'excellence à un étudiant, du Conservatoire de musique de Québec, afin qu'il poursuive ses études musicales dans son champ de compétences.

« Le Conservatoire m'a beaucoup offert. Pour moi il est important maintenant de lui redonner ce qu'il m'a donné. »
Hans-Jürgen Greif

Le Fonds Claude-Gosselin

a comme objectif de distribuer des bourses d'études via l'organisme Éducaide. En mai dernier, la Fondation communautaire remettait un chèque de 6000\$ à Éducaide au nom du Fonds Claude-Gosselin.

Fonds Famille Paul-Drouin

Monsieur Paul Drouin, un entrepreneur de Québec et de la Beauce, a créé un fonds de 100 000 \$, le Fonds Famille Paul-Drouin. Son objectif est, entre autres, de remettre des bourses d'études en génie civil à des étudiants de l'Université Laval et de l'Université de Sherbrooke.

De gauche à droite :
Rodrigue Julien, créateur de fonds, en compagnie de PAUL DROUIN lors de la signature de la convention créant le Fonds Famille Paul-Drouin



Sur la photo, de gauche à droite : Richard Garneau, président et directeur général Éducaide; Jean Marchand, président Fondation Universitas; Danielle Roy Marinelli, mairesse de Lévis et vice-présidente du Bureau des gouverneurs de la Fondation communautaire; Marie-Claude Gosselin, fille de Claude Gosselin.

1783579

Musique, cancer, soins palliatifs, religion.

Ces personnes ont trouvé leur cause parmi plus de 300 fonds.

Parce que l'enseignement et la recherche, c'est une autre façon de soutenir sa communauté.

Visitez le :
www.detouteslesrevolutions.com



André Cardinal
Ex-doyen de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval et professeur émérite de biologie
Donateur au Fonds d'enseignement et de recherche de la Faculté de musique et au Fonds d'enseignement et de recherche de la Faculté des sciences et de génie



Josée Fortier
Secrétaire et réceptionniste à la Fondation de l'Université Laval
Donatrice au Fonds de recherche en oncologie



Hélène Mercier
Chargée de conservation et de restauration au Bureau du secrétaire général
Donatrice à la Chaire de soins palliatifs de l'Université Laval



Paul Thibaudeau
Conseiller publicitaire chez Transcontinental
Donateur au Fonds Clément-Lockquell pour la formation d'intervenants en éducation de la foi, au Fonds Cardinal-Maurice-Roy, à la Chaire Religion, spiritualité et santé et à la Chaire Monseigneur-de-Laval

DE TOUTES LES RÉVOLUTIONS

LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



UNIVERSITÉ
LAVAL

La Fondation



Fondation communautaire
du grand Québec

La philanthropie à la portée de tous

CAHIER PUBLICITAIRE • 6

Les Fonds faune et milieux naturels : une grande première au Québec !



La Fondation de la faune du Québec et la Fondation communautaire du grand Québec visent notamment à améliorer la qualité de vie de toute la population et des générations futures. Partageant une vision et des valeurs communes, les deux organisations viennent de signer une entente de partenariat d'une durée de deux ans qui favorise la création de fonds perpétuels dont les revenus serviront à la conservation et à la mise en valeur de la faune et des milieux naturels.

Une grande première au Québec !

« La Fondation de la faune est l'organisme québécois le plus actif dans le domaine de la protection de la biodiversité et des habitats fauniques », affirme André Martin, président-directeur général. « Dans le cadre de l'entente de partenariat avec la Fondation communautaire du grand Québec, nous investirons les revenus produits par la famille des « Fonds faune et milieux naturels » dans des initiatives fauniques réalisées par des passionnés de nature des quatre coins du Québec ». Une belle façon d'assurer la pérennité des habitats fauniques et de notre environnement naturel !



À l'avant (de gauche à droite) : Benoît Dumas, créateur du Fonds Nature Madeleine-Auclair et Fernand Paradis, président du conseil d'administration, Fondation communautaire du grand Québec. À l'arrière (de gauche à droite) : Jacques Gauthier, président du conseil d'administration, Fondation de la faune du Québec; Nataly Rae, directrice générale, Fondation communautaire et André Martin, président directeur-général, Fondation de la faune.

FONDS FAUNE ET MILIEUX NATURELS

POUR LAISSER UNE TRACE DE VIE,
CRÉEZ VOTRE PROPRE FONDS



Fondation communautaire
du grand Québec

www.fcommunautaire.com



Fondation
de la faune
du Québec

www.fondationdelafaune.qc.ca

En amour avec la nature...pour toujours

La nouvelle entente permet aux amoureux de la nature de constituer un Fonds faune et milieux naturels portant leur nom, celui d'un être cher dont ils veulent perpétuer la mémoire, celui de leur entreprise ou de leur organisme. Destiné à la conservation de la faune, de la nature et des habitats, le fonds Faune et milieux naturels peut être créé par un don immédiat en argent, en actions, par legs ou par assurance-vie. « La Fondation communautaire du grand Québec sensibilisera les donateurs de la faune du Québec à la création de fonds, les encourageant ainsi à créer des fonds permanents dédiés pour la cause qui leur tient à cœur », mentionne Nataly Rae, directrice générale de l'organisme communautaire qui joue un rôle indispensable en matière de promotion de la philanthropie dans la région.

Fonds-Nature Madeleine-Auclair

Réunis en conférence de presse, les deux partenaires ont annoncé la création d'un premier Fonds faune et milieux naturels, le Fonds-Nature Madeleine-Auclair. Ce fonds, dont la dotation s'élève à 20 000 \$, stimulera la renaturalisation d'habitats de la faune dans la vallée du Saint-Laurent à des fins de conservation perpétuelle, et ce en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec. « Femme exceptionnelle et avant-gardiste, Madeleine Auclair était très près de la nature et des arts. Son fils Réjean Dumas rend hommage à sa mémoire en créant ce fonds », souligne André Martin.

Partenariat avec La Fondation en environnement et développement durable

Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, la Fondation communautaire du grand Québec a également rendu publique une entente de partenariat avec la Fondation en environnement et développement durable. Cette Fondation regroupe plusieurs organismes de la grande région de Québec et bénéficie d'une forte expertise en matière d'environnement et d'actions à porter concrètement. « Les intervenants du milieu qui contribuent au succès de cette Fondation partagent les mêmes valeurs de pérennité et d'amélioration de la qualité de vie des gens d'ici, tout comme son nouveau partenaire, la Fondation communautaire. Cette dernière verra donc à sensibiliser nos organismes à créer leurs fonds de dotation et à bien les outiller dans le domaine du don planifié pour assurer leur continuité et promouvoir les bienfaits du développement durable et des portées environnementales » de mentionner le directeur général Alexandre Turgeon.



La philanthropie à la portée de tous

Fondation communautaire
du grand Québec

CAHIER PUBLICITAIRE • 7

Fondation du CHUQ

Les Fonds Héritage santé ou la santé en héritage

La santé représente certainement le don le plus précieux au monde. Au fait, saviez-vous que vous pouviez laisser la santé en héritage ? Voilà ce que vous propose la Fondation du Centre universitaire de Québec (CHUQ) au moyen des Fonds Héritage santé.

« La Fondation du CHUQ a pour mission de soutenir financièrement le Centre hospitalier universitaire de Québec qui regroupe l'Hôtel-Dieu de Québec, l'Hôpital Saint-François d'Assise et le CHUL », explique Denis Rhéaume, président et directeur général de la Fondation. « La Fondation a aussi pour objectif de constituer un important fonds afin de permettre au CHUQ de demeurer à la fine pointe des innovations technologiques, de contribuer à la recherche et à l'enseignement et de maintenir la qualité et le caractère humain des soins et des services de santé ».

Donner, c'est bon pour la santé

Mise sur pied en 1993, la Fondation du CHUQ possède un programme très diversifié de dons planifiés qui comprend notamment les Fonds Héritage santé. « Il s'agit de fonds personnalisés qui permettent aux donateurs de soutenir la plus belle cause au monde, la santé. Les Fonds Héritage santé portent généralement le nom d'un individu, d'une famille ou d'un être cher. La création d'un Fonds Héritage santé prolonge

la générosité et l'engagement du donateur à perpétuité tout en donnant droit à d'importants crédits d'impôt », affirme le président.

Près de 70 Fonds Héritage santé en activité

Depuis plusieurs années, la Fondation du CHUQ confie la gestion de nombreux Fonds Héritage santé à la Fondation communautaire du grand Québec. « Notre partenariat s'avère très fructueux puisqu'il assure la pérennité de notre mission et de nos activités. Les fonds sont gérés selon les règles de l'art ». Au total, la Fondation du CHUQ administre près de 70 Fonds Héritage santé constitués par des individus, des familles, des organismes et des entreprises.

Comment créer un Fonds Héritage santé ?

À l'instar des autres catégories de fonds, la création d'un Fonds Héritage santé requiert un investissement minimum de 5000 \$ sous forme de capital permanent échelonné, s'il y a lieu, sur une période de cinq ans. « Il existe plusieurs façons de constituer un Fonds Héritage santé. On note, par exemple, des dons en argent,

d'une police d'assurance vie, d'actions ou d'obligations, d'immeubles, de terrains et même d'œuvres d'art. Et ce don peut être effectué durant la vie du donateur ou être différé au moment de son décès. La création d'un Fonds Héritage santé se déroule évidemment en fonction des exigences éthiques, légales et dans la plus stricte confidentialité », précise Denis Rhéaume. Vous avez la possibilité d'appuyer la cause qui vous tient le plus à cœur ou de contribuer au fonds général de la Fondation.

Pour plus d'information sur les Fonds Héritage santé, communiquez avec la Fondation du CHUQ au 418 525-4385 ou consultez le site Internet de la Fondation au www.fondationduchuq.org

Laisser la santé en héritage, c'est possible... dès aujourd'hui !

Assis : Denis Rhéaume, directeur général de la Fondation du CHUQ et Fernand Paradis, président du conseil d'administration de la Fondation communautaire du grand Québec • Debout : Guy Chabot, vice-président du conseil d'administration de la Fondation du CHUQ; Nataly Rae, directrice générale de la Fondation communautaire et Michel Boutin, président sortant du comité de finances et placements de la Fondation communautaire.



FIERA
CAPITAL

Des services complets
et de la plus haute qualité
en matière de gestion de placements.



1501, avenue McGill College, bureau 800, Montréal (Québec) H3A 3M8
T: 514-954-3300 / 1-800-361-3499 | F: 514-954-3325

One Queen Street East, Suite 2020, Toronto, Ontario M5C 2W5
T: 416-364-3711 / 1-800-994-9002 | F: 416-955-4877

www.fieracapital.com

TOUS CES GENS ONT INVESTI DANS LA SANTÉ
Qu'attendez-vous pour faire comme eux ?



- Posez un geste concret pour la santé de ceux que vous aimez, soutenez une cause qui vous tient à cœur.
- Créez un fonds qui portera votre nom, celui de votre famille, de votre entreprise ou encore de quelqu'un que vous aimez.
- Faites un don peu importe la forme (police d'assurance vie, legs, don d'actions, argent comptant, etc.).
- Soyez en confiance. Toutes les sommes investies iront à la cause que vous avez choisie de soutenir.
- Faites comme plus de 66 créateurs de fonds « Héritage santé » qui se sont engagés pour plus de 2,5 millions de dollars..

En 2007, une douzaine de personnes ont choisi d'appuyer concrètement une cause liée à la santé en créant un fonds « Héritage santé ». Il s'agit du Fonds Tony et Karenne Bédard, du Fonds Jean G. Morency, du Fonds Famille Françoise et Rodrigue Pichette, du Fonds Paul-Eugène Dallaire, du Fonds Céline Paquet, du Fonds Famille Talbot, du Fonds Marc Côté, du Fonds Monsieur Camille St-Gelais, du Fonds Isabelle Juneau, du Fonds Stéphane Cauchon et Lucie Mailloux, du Fonds Éric Tremblay et du Fonds Docteur Rodolphe Maheux.

Faites nous part de votre projet philanthropique, communiquez avec la Fondation du CHUQ au (418) 525-4385.

Partenaire du Cocktail « Héritage santé »

Groupe Investors

Services Financiers Groupe Investors Inc.
Cabinet de services financiers

Le don planifié
...la santé en héritage

LA FONDATION DU CHUQ

Au bénéfice
de notre santé !





Fondation communautaire
du grand Québec

La philanthropie à la portée de tous

CAHIER PUBLICITAIRE • 8

Placements Culture et la FCGQ

Partenaires pour la pérennité des organismes culturels

Le secteur des arts, de la culture et du patrimoine affiche plus que jamais ses couleurs à la Fondation communautaire du grand Québec (FCGQ). Cet engouement sans cesse croissant pour les investissements et les fonds à caractère culturel repose tant sur l'expertise de la Fondation communautaire que sur le partenariat de l'organisme philanthropique avec le programme gouvernemental Placements Culture mis sur pied par le Ministère de la Culture et des Communications en novembre 2005.

« Le programme Placements Culture a pour objectif de favoriser la croissance des investissements privés dans les domaines culturels et patrimoniaux », explique Nataly Rae,

directrice générale de la Fondation. « De façon plus précise, le programme vise à attirer l'attention des donateurs privés et des mécènes et à les sensibiliser aux besoins de ces secteurs. Il faut dire que Placements Culture est un levier capital pour sensibiliser, les individus et les grandes entreprises à s'investir au profit de la collectivité. En faisant appel à la Fondation communautaire, le gouvernement du Québec profite de son expérience et de ses expertises acquises du milieu philanthropique. Il s'agit d'une très belle marque de confiance de la part du gouvernement du Québec ».

Des fonds et des revenus perpétuels

Inspirés par le leadership de la Fondation et par l'aide financière accordée par le Conseil des arts et des lettres, de nombreux organismes ont créé leurs propres fonds de dotation :

L'Orchestre symphonique de Québec, le Théâtre du Trident, le Chœur Les Rhapsodes, Premier Acte, Les Productions les Gros Becs, le Théâtre de la Bordée, la Fondation québécoise du Patrimoine, le Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Musée de Kamouraska et le Domaine Forget, pour n'en nommer que quelques uns, constituent autant

d'organismes qui ont décidé d'assurer la pérennité de leur mission et de leurs activités en constituant leurs fonds permanents. Certains mécènes de la région comme Andrée de Billy Gravel, Allen A. Petryk et Anna-Marie Globensky ont même créé leurs propres fonds dont les revenus sont remis annuellement aux organismes culturels de la région de Québec.

« Près d'une trentaine d'organismes de la grande région de Québec, de Chaudière-Appalaches, de Charlevoix, du Saguenay et du Bas-Saint-Laurent et plus d'une centaine d'autres ailleurs au Québec profitent actuellement de Placements Culture et nous espérons qu'une vingtaine d'autres prennent part au programme chez-nous. Grâce à l'apport de généreux mécènes du secteur privé, les organismes participants ont investi à ce jour près de 1,5 M\$ dans des fonds de dotation gérés par notre Fondation communautaire. Ils recevront une subvention de contrepartie du Conseil des arts et des lettres du Québec de près de 4 M\$ au cours des prochaines semaines », souligne Nataly Rae.

Le programme Placements Culture offre de nouvelles avenues et de nouvelles compétences pour aider le milieu culturel à avoir accès à des revenus supplémentaires et réguliers dans une perspective d'assurer sa pérennité et sa sécurité financière.



Fonds Andrée-de-Billy-Gravel

Madame Gravel, juste avant son décès, en avril 1997, a constitué un fonds de dotation consacré aux arts. Elle aimait beaucoup la musique et avait un grand intérêt pour tout ce qui était relié aux arts. Par la création de son fonds, elle a aussi légué sa générosité et sa remarquable sensibilité au milieu des arts et des organismes culturels de la région.

Mme Françoise Mercure, administratrice à la Fondation communautaire du grand Québec remet à une aide financière de 1000 \$ à madame Sophie Galais, directrice générale de l'Orchestre symphonique de Québec. Cette aide financière provient du Fonds Andrée-de-Billy-Gravel.

Merci à tous les donateurs

qui contribuent aux campagnes de financement
des organismes participant à Placements Culture :

Agora de la danse • Arsenal à Musique • Atelier de musique de Jonquière • Atelier du conte en musique et en images • Ateliers Beaux-Arts du Rivage • Ateliers de danse moderne de Montréal • Ballets Jazz de Montréal • Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean • Carrousel International du film de Rimouski • Centre canadien d'architecture • Centre culturel de Joliette • Centre des arts actuels Skol • Centre Materia • Choeur Les Rhapsodes • Choeur Saint-Laurent • CIBL, La radio francophone de Montréal • Cinémathèque québécoise • Club musical de Québec • Compagnie de théâtre « Il va sans dire... » • Compagnie de théâtre Le Carrousel • Compagnie Marie Chouinard • Compagnie musicale La Nef • Concours Musical International de Montréal • Conseil des métiers d'art du Québec • Corporation de l'Observatoire du Témiscouata • Corporation du Musée François-Pilote • Corporation du Musée régional de Rimouski • Corporation Wapikoni Mobile • Dare-Dare, Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal • Domaine Forget de Charlevoix • École de cirque de Verdun • École de joaillerie de Québec • École de musique du Bas-St-Laurent • École nationale de cirque • École nationale de théâtre • Écomusée de la Maison du fier monde • Ensemble Arion • Ensemble contemporain de Montréal • Ensemble instrumental Appassionata • Espace GO • Espace Libre • Festival de Lanaudière • Festival des arts de Saint-Sauveur • Fondation François-Lamy • Fondation pour la préservation de la faune et de la culture de Montmagny • Fondation québécoise du patrimoine • Fondation Ushket-André-Michel • Graff, centre de conception graphique • Grands Ballets Canadiens de Montréal • Infinithéâtre • Institut Canadien de Québec • Institut des arts au Saguenay • Jardins de Métis • Jeunesses Musicales du Canada • La Pietà avec Angèle Dubeau • L'Arrière Scène, Centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse en Montérégie • Les Filles électriques • Les Idées Heureuses • L'illusion, théâtre de marionnettes • Literary and Historical Society of Quebec • Lock-Danseurs • Maison nationale des Patriotes • Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse • Maison Saint-Gabriel • Maison Trestler • Métropolis Bleu • Musée Beaulne • Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal • Musée de la Gaspésie • Musée de la rivière Cascapédia • Musée des beaux-arts de Montréal • Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire • Musée des beaux-arts de Sherbrooke • Musée des maîtres et artisans du Québec • Musée du Château Ramezay • Musée du costume et du textile du Québec • Musée maritime du Québec • Musée McCord • Musée régional de Kamouraska • Musée régional de Vaudreuil-Soulange • Oboro Goboro • Opéra de Montréal • Optica - un centre au service de l'art contemporain • Orchestre de chambre McGill • Orchestre métropolitain du Grand Montréal • Orchestre symphonique de Montréal • Orchestre symphonique de Québec • Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean • Petit Théâtre de Sherbrooke • Les Petits Violons • Plein Sud • PPS Danse • Praxis art actuel • Premier Acte • Productions Les Gros Becs • Productions Traquen'art • Quasar quatuor de saxophones • Société de développement de la Seigneurie Mauvide-Genest • Sortilèges danses du monde • Stanstead Historical Society (Musée Colby-Curtis) • Théâtre de la Bordée • Théâtre du Nouveau Monde • Théâtre du Trident • Théâtre Le Clou • Théâtre Périscope • Vie des Arts • Village en chanson de Petite-Vallée

Laisser un héritage

« Pour moi, rien n'est plus rassembleur que la musique, tous âges confondus. L'Orchestre symphonique de Québec est un héritage grandiose à léguer aux générations futures. Prenons-en soin. »

Yoav Talmi
Directeur artistique

Fiers d'être partenaire de la
Fondation communautaire du grand Québec.

Parce que nous sommes convaincus
de l'importance de laisser un héritage.



Orchestre symphonique de Québec
401, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J5 418 643-5598 osq.org



Conseil des arts
et des lettres

Québec

Un don en culture, ça rapporte !

Pour plus de détails : www.calq.gouv.qc.ca/placementsculture.htm



Dons In Memoriam et legs de bienfaisance Un hommage bien planifié et pour toujours !

Le don planifié, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une planification, peut revêtir différentes formes dont les dons In Memoriam et les legs de bienfaisance. Selon Robert Tanguay, avocat fiscaliste et membre du conseil d'administration de la Fondation communautaire du grand Québec, ces dons sont de plus en plus populaires.

« Il s'agit d'un véhicule qui prend de l'ampleur dans la région, car les gens en sont mieux informés. Le don In Memoriam est un don effectué par un membre de la famille ou d'un ami, en mémoire de la personne décédée. À la suite du décès d'un individu, on compense par exemple l'envoi de fleurs par un don en argent pouvant être utilisé pour créer un fonds In Memoriam. Les montants serviront à soutenir la cause qui lui tenait à cœur, en santé, pour l'éducation, pour la lutte à la pauvreté, pour les arts, l'aide internationale ou l'environnement. » Un fonds In Memoriam créé à la Fondation communautaire perpétue à tout jamais le nom de la personne décédée et l'œuvre de son choix. Un hommage pour toujours !

Le don testamentaire

Le don testamentaire ou legs de bienfaisance est un don fait par testament. « Il s'agit d'une façon simple et accessible de

planifier un don. Après avoir assuré le bien-être de sa famille et de ses proches, un individu peut ainsi choisir de léguer une partie plus ou moins grande de ses actifs (argent, biens mobiliers ou immobiliers ou pourcentage de la succession) à une ou plusieurs œuvres de bienfaisance et même créer un fonds permanent dont les revenus financeront les activités de l'organisme de son choix », ajoute Robert Tanguay. Qu'il s'agisse d'un don In Memoriam ou d'un legs, les donateurs ou la succession ont droit à d'importants crédits d'impôt accordés par les gouvernements fédéral et provincial.

Grâce à un testament rédigé devant un notaire ou un avocat et avec l'aide d'un planificateur financier, vous avez donc le pouvoir de disposer de vos biens et faire respecter vos dernières volontés philanthropiques. De plus, vous contribuez à perpétuité à la cause de votre choix et bénéficiez d'avantages fiscaux intéressants. Le secret de la donation par testament est de savoir la structurer », conclut M^e Tanguay.

Créer son propre fonds n'est plus l'apanage des personnes les plus riches ou les plus célèbres. Chaque individu peut, si lui, ses amis ou sa famille le désirent, immortaliser son passage sur terre et s'assurer que les œuvres qui lui tenaient à cœur continueront de profiter de sa générosité.

LISETTE DAIGLE

Fondatrice du Fonds Marie-Ève-Irène

Atteinte du cancer et bénéficiant des merveilleux services du Centre de jour, Lisette Daigle créait, en décembre 2005, son propre fonds de dotation dont les revenus seraient destinés au Centre de jour de la Maison Michel-Sarrazin. Elle a nommé son Fonds « Marie-Ève-Irène » en hommage à sa petite-fille Marie-Ève et à sa fille Irène. Marie-Ève poursuivra l'esprit philanthropique de sa grand-mère car elle remettra, année après année, une aide financière au Centre de jour pour l'aider à poursuivre sa mission d'entraide et de soutien aux personnes atteintes de cancer.



Marie-Ève Daigle, 8 ans, petite-fille de Lisette Daigle; Irène Boutet-Daigle, mère de Lisette; Nataly Rae, directrice générale de la Fondation communautaire; Linda Beaudoin, directrice du Centre de jour et le Dr Michel L'Heureux, directeur général de la Maison Michel-Sarrazin.

**« Le véritable bienfaiteur va à de nouvelles œuvres
comme la vigne donne chaque saison de nouveaux fruits... »**

- Marcus Aurelius Antoninus

La Coopérative funéraire des Deux Rives et la Fondation communautaire du grand Québec, parce qu'elles partagent les mêmes valeurs d'entraide, de respect et de générosité, ont conclu un partenariat afin d'aider les individus et les familles vivant un deuil à perpétuer concrètement les valeurs et la mémoire des personnes qui les ont quittés.

Nos conseillers ont été spécialement formés pour vous guider vers la création d'un fonds *In Memoriam* lorsque vous viendrez faire vos arrangements préalables.

Parce qu'en contribuant à la création d'un fonds *In Memoriam*, vous contribuez directement à l'amélioration de la qualité de vie de la société d'aujourd'hui et de celle de demain...

La Coopérative funéraire des Deux Rives s'implique aussi dans sa communauté en soutenant financièrement la *Fondation communautaire du grand Québec*.

LA PLUS IMPORTANTE COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE EN AMÉRIQUE DU NORD
SAINTE-FOY • LÉVIS • CHARLESBOURG • QUÉBEC • LIMOILLOU • LOTBINIÈRE



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

688.2411

1 888 688.2411

www.coopfuneraire2rives.com



693, avenue Nérée-Tremblay
Québec



154, rue du Mont-Marie
Lévis



7335, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg



950, avenue des Érables
Québec



280, 8^e Rue
Québec



Dons d'actions, d'assurance vie et avantages fiscaux : une combinaison gagnante

Les dons planifiés représentent une véritable boîte à outils qui permet aux donateurs et aux créateurs de fonds de soutenir leurs causes tout en profitant d'avantages fiscaux importants. De nombreux bienfaiteurs choisissent de donner des actions cotées en bourse, des fonds communs de placement, des fonds distincts ou des parts d'une fiducie de fonds de placement.



M^e ROBERT TANGUAY
avocat - fiscaliste

« Au cours des prochaines décennies, le transfert intergénérationnel d'argent et de biens s'élèvera à 1 000 milliards de dollars au Canada et à 250 milliards au Québec. C'est donc dire que les individus disposent de plus en plus d'une marge de manœuvre pour aider les organismes de bienfaisance et les activités caritatives. Sur le plan fiscal, le don d'actions ou de valeurs mobilières constitue une façon très avantageuse d'appuyer un organisme ou une cause », estime Robert Tanguay, avocat fiscaliste et membre du conseil d'administration de la Fondation communautaire du grand Québec. De plus, le don de valeurs mo-

bilières peut convenir à un individu qui souhaite faire une contribution sans puiser dans ses liquidités ou qui possède des actions ou d'autres titres dont la valeur a augmenté considérablement depuis leur acquisition. Ce type de dons est d'autant plus attrayant, car depuis 2006, un donateur effectuant un tel genre de dons se voit exempté de l'impôt qui serait autrement payable sur le gain de capital encouru lors de la disposition de ces titres cotés en bourse. De plus, il recevra un reçu pour fins d'impôt, pour la valeur marchande des titres cédés à la Fondation.

À la Fondation communautaire, de 20 000 \$ en 2005, les dons d'actions sont passés à 500 000 \$ après juin 2006 et à près de 2 M\$ en 2007 !

Dons d'une assurance vie, c'est possible

Saviez-vous qu'il est possible de faire un don à la Fondation communautaire ou à une œuvre de bienfaisance au moyen d'une police d'assurance vie ? « Le don d'une assurance vie se déroule généralement de trois manières distinctes. Il peut s'agir de la cession d'une police existante, de l'achat d'une nouvelle police dont la propriété est cédée à un organisme ou simplement de la désignation de l'organisme comme bénéficiaire du capital décès d'une police d'assurance vie », poursuit Robert Tanguay. « Le don d'une assurance vie permet, entre autres, au donateur de réaliser d'importantes économies d'impôt. »

Avantages fiscaux

Les dons effectués par les particuliers donnent droit à des crédits d'impôt fédéral de 15,5 % sur la première tranche de 200 \$ et de 29 % sur l'excédent. Au Québec, ces crédits d'impôt s'élèvent à 20 % sur la première tranche de 200 \$ et à 24 % sur l'excédent. « Il importe aussi de mentionner que les dons effectués par les sociétés sont considérés comme des dépenses et sont déductibles de leur revenu », précise Robert Tanguay.

Règles fiscales applicables

Un individu qui fait un don à un organisme de bienfaisance enregistré comme la Fondation communautaire du grand Québec a droit à des crédits d'impôt non remboursables. Après l'abattement, les crédits d'impôt combinés des gouvernements fédéral et provincial correspondent aux pourcentages suivants : 33,4 % du montant du reçu pour don si le don est de 200 \$ ou moins; de 33,4 % à 43,1 % du montant du reçu pour don si le don est de 201 \$ à 2000 \$; de 43,1 % à 48,2 % du montant du reçu pour don si le don est de 2001 \$ à 500 000 \$. « Le maximum admissible aux crédits d'impôt correspond à 75 % du revenu net du donateur. Toutefois, l'excédent du 75 % peut être reporté sur les cinq années subséquentes. »



Fonds Denise-et-Anne-Savary

Par la création du Fonds Denise-et-Anne-Savary, le Dr Paul Savary supportera des organismes offrant un répit aux familles d'enfants ou de parents handicapés.

Le Dr Savary a choisi cette cause pour rendre hommage à son épouse décédée. Celle qui a fait renaître Anne, leur fille, victime d'une hémorragie cérébrale massive voilà 18 ans. Grâce à ses bons soins, Denise lui a appris à revivre...



Le Fonds Fondation Louise-Bégin

«Pour que la Vie redonne ses fruits»

Danielle Bégin a eu la générosité de perpétuer le nom de sa sœur Danielle, en créant le fonds – **Fondation Louise Bégin** pour faire du bien dans sa communauté. Malgré qu'elle nous ait quittés, Louise continuera de vivre à travers les bienfaits que son fonds fournira à des œuvres de bienfaisance en apportant une aide concrète et directe aux gens de divers milieux afin de faire une différence dans leur vie.

Qui était Louise Bégin ?

Une femme de cœur avec un sens de l'écoute extraordinaire. Femme d'action et de grand dévouement qui cherchait toujours une façon d'aider les gens à mieux vivre leur quotidien ou à traverser un moment plus difficile de leur vie.

Ne payez pas d'impôt... et on vous en remerciera!



Le gain en capital sur les actions cotées en bourse n'est plus imposable lorsqu'elles sont données à un organisme de bienfaisance comme la Fondation communautaire du grand Québec.

Vous recevrez un reçu pour fins d'impôt pour la valeur marchande totale des actions.

Le capital souscrit à votre nom fructifiera à perpétuité au bénéfice d'une cause de votre choix.

La collectivité vous en remerciera... année après année.



Fondation communautaire
du grand Québec

Pour vous conseiller

Nataly Rae
418.521.6664, poste 225
www.fcommunautaire.com



La philanthropie à la portée de tous

Fondation communautaire
du grand Québec

CAHIER PUBLICITAIRE • //

« La Fondation communautaire du grand Québec est un leader en philanthropie »

Carol Carignan, directrice générale
de la Fondation Lauberivière

Créée en 1982 afin d'aider financièrement la Maison de Lauberivière à poursuivre son œuvre humanitaire auprès des personnes démunies, la Fondation de Lauberivière possède deux fonds gérés par la Fondation communautaire du grand Québec : le Fonds de Lauberivière et le Fonds Sœur Louise-St-Hilaire.

« L'objectif de ces deux fonds consiste à assurer la pérennité de la mission et des activités de la Maison de Lauberivière. Nous avons constitué le Fonds de Lauberivière en 2001, tandis que le Fonds Sœur Louise-St-Hilaire a été mis sur pied en 2002 pour souligner le travail exceptionnel de celle qui a agi comme directrice générale bénévole de la Maison Lauberivière pendant plus de 17 ans », explique Carol Carignan, directrice générale de la Fondation. « Le capital de chaque fonds est inaliénable, ce qui produit des revenus annuels très précieux. Nous pouvons ainsi verser le fruit de nos investissements dans le fonds

général de la Maison qui accueille et reconforte annuellement des dizaines de milliers de femmes et d'hommes en difficultés ».

L'expertise du leader en philanthropie

Depuis la création des deux fonds, Carol Carignan et son équipe demeurent en relation constante avec le personnel de la Fondation communautaire du grand Québec. « Il s'agit d'une organisation reconnue pour son leadership en matière de philanthropie dans la communauté. En plus d'offrir aide, expertise et conseils, la Fondation gère les fonds qui lui sont confiés de façon éthique, professionnelle et sûre. Nous recommandons aux individus, entreprises et organismes de constituer leurs propres fonds dans la belle et grande famille de la Fondation communautaire du grand Québec ».

Donnez à la Fondation de Lauberivière

Par ailleurs, la Fondation de Lauberivière vient de lancer sa campagne annuelle de sollicitation au profit de la Maison Lauberivière. En activité jusqu'au 31 décembre 2007, la campagne dont l'objectif se chiffre à 400 000 \$ vise à financer les dif-

férentes activités de la Maison comme la soupe populaire, l'hébergement pour hommes et femmes, le programme de réinsertion sociale, la fiducie, les Résidences du presbytère ainsi que plusieurs autres services essentiels. Si ce n'est déjà fait, vous recevrez par le courrier une sollicitation de don. Vous pouvez également communiquer avec la Fondation de Lauberivière au numéro 418 692-4248 ou

vous rendre sur le site Internet à l'adresse www.lauberiviere.org pour effectuer votre contribution. L'adresse de la Fondation Lauberivière est la suivante : 401, rue Saint-Paul, Québec (Québec) G1K 3X3.

Le don testamentaire... parce que la vie continue

Un don par testament à un organisme de bienfaisance vous permet d'accomplir, dès maintenant, un geste significatif qui vous survivra. En hommage à la vie qui continue, pensez à inclure dans votre testament un don à une cause qui vous est chère.

Vous pouvez léguer :

- un montant précis;
- un pourcentage de votre succession;
- un bien (un immeuble, des valeurs mobilières...);
- un REER, un FERR...

UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} QUÉBEC REGROUPE PLUS DE 160 ORGANISMES DE BIENFAISANCE QUI SE SONT ASSOCIÉS POUR FAIRE LA PROMOTION DES DONNS PLANIFIÉS.

Bienfaiteur Centraide du Grand Montréal Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas Fondation des maladies du cœur du Québec La Fondation communautaire juive de Montréal Université McGill	Diabète Québec Fondation de l'École nationale du cirque Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur, Montréal Fondation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont Fondation de l'Hôpital Pierre-Boucher Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine Fondation de l'Hôpital St. Mary Fondation de l'UDAM Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau Fondation du CHRDL Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal Fondation Internationale Roncalli Fondation Jeunesses Musicales du Canada Fondation Jules et Paul-Émile Léger Fondation Notre-Dame de la Merci CHSLD-CLSC Nord de l'île Fondation Père Marcel de la Sablonnière, s.j. Fondation Portage Fondation québécoise du cancer HEC Montréal La Société d'arthrite, division du Québec	Société canadienne du cancer, division du Québec Or Aide aux Jésuites Canadiens Association d'entraide Le Châlon inc. Association des maladies gastro-intestinales fonctionnelles Association québécoise de la fibrose kystique Église catholique de Montréal - C.A.C.R.M. Église catholique de Québec Fédération québécoise des sociétés Alzheimer Fondation Anna-Laberge Fondation Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance Fondation Charles-Bruneau Fondation C.H. Honoré-Mercier Fondation de la faune du Québec Fondation de la recherche sur les maladies infantiles Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne pour anciens combattants Fondation de l'Université Bishop's Fondation des aveugles du Québec Fondation des maladies mentales Fondation Dollard-Cormier	Fondation du Centre hospitalier Anna-Laberge Fondation du Centre hospitalier de Granby inc. Fondation du Centre hospitalier de Lachine Fondation du CHRS pour l'Hôpital du Suroît Fondation du Grand Séminaire de Montréal Fondation du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie Fondation du Théâtre du Nouveau Monde Fondation Hôpital Charles LeMoine Fondation Institut de gériatrie de Montréal Fondation Marie-Vincent Fondation Métropolis bleu Fondation nationale des scouts Fondation Paul Gérin-Lajoie Fondation Père-Eusèbe-Ménard Fondation Père Raymond-Bernier Handicap International Institut de l'Hôpital neurologiques de Montréal La Fiducie du Centre Missionnaire Ste-Thérèse La Fondation canadienne du rein - Succursale du Québec La Fondation Centaur pour les arts d'interprétation	La fondation de l'Hôpital général juif - Sir Mortimer B. Davis La Fondation du Grand Montréal La Société de recherche sur le cancer La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal Les Amputés de guerre Les Ballets Jazz de Montréal Les Grands Ballets Canadiens de Montréal Les Œuvres de la Maison du Père Médecins du Monde Médecins Sans Frontières Canada Mission Bon Accueil Procure des Missions - Pères Jésuites Société Alzheimer de Montréal Société canadienne de l'hémophilie Société des Missions-Étrangères de la Province de Québec Université du Québec à Chicoutimi L'Association des fondations d'établissements de santé du Québec et plus de 100 autres organismes de bienfaisance appuient UN HÉRITAGE À PARTAGER ^{MD} QUÉBEC.
--	--	---	--	---





UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} Québec remercie ces associations professionnelles qui l'appuient dans sa campagne de sensibilisation sur les dons planifiés en faveur des organismes de bienfaisance.

Pour en savoir plus, commandez une brochure gratuite sur les dons planifiés, soit auprès des partenaires du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} QUÉBEC (voir la liste complète sur notre site Internet), soit par courriel à info@unheritage.org, soit en nous écrivant à l'adresse suivante : UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} QUÉBEC, C. P. 577, succ. H, Montréal (Québec) H3G 2L5.

Le don testamentaire est un geste du cœur à la portée de tous.

Educaide Fonds d'aide à l'éducation

Educaide, fonds d'aide à l'éducation, est un organisme de bienfaisance destiné à soutenir financièrement des jeunes issus de milieux défavorisés, afin qu'ils puissent compléter leurs études secondaires et poursuivre des études postsecondaires, s'il y a lieu.

Soutenir Educaide, fonds d'aide à l'éducation, c'est :

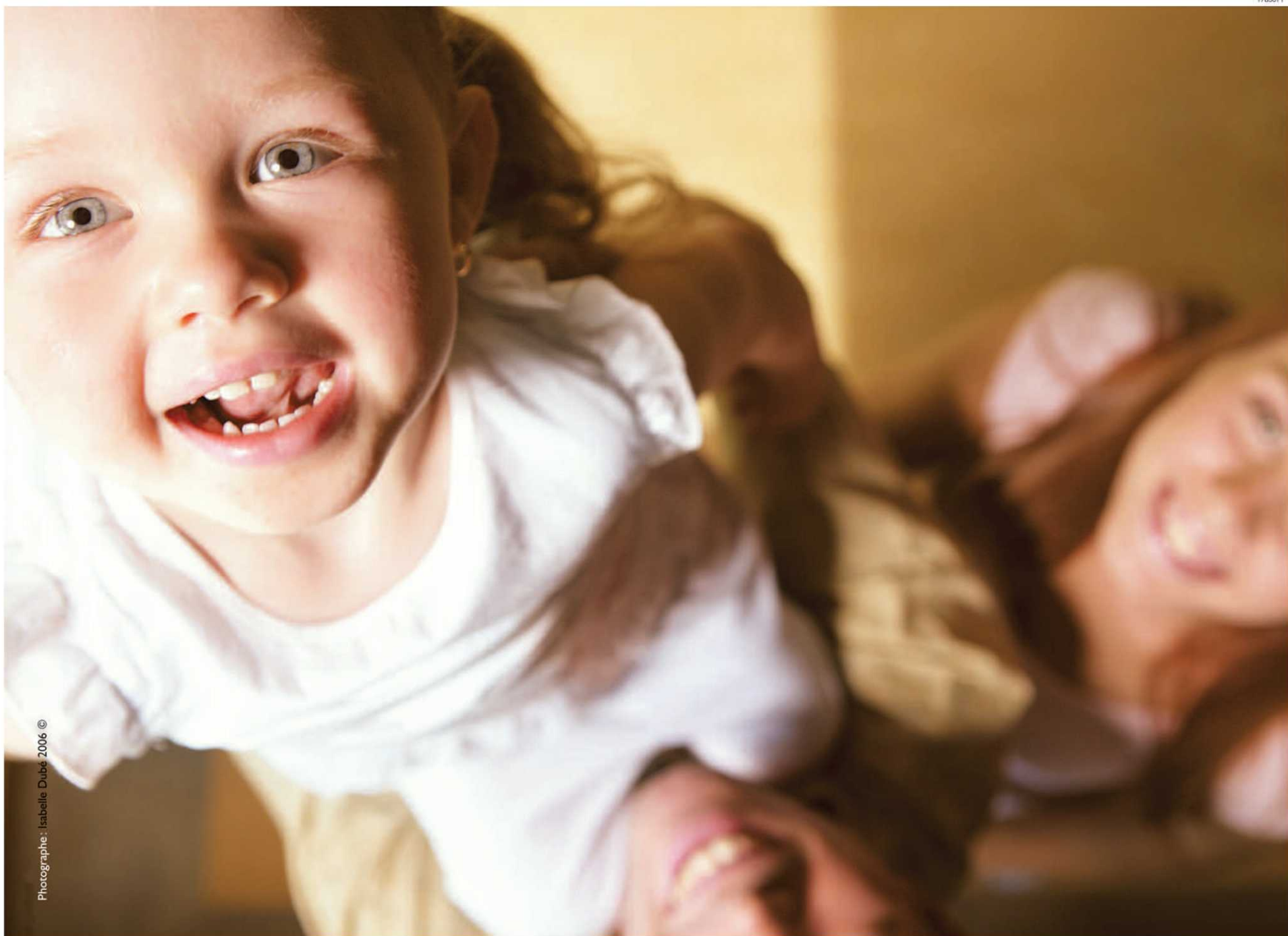
- Reconnaître le mérite
- Reconnaître et encourager l'excellence
- Fournir une aide financière
- Offrir un complément aux programmes d'aide existants

En effectuant un don, vous encouragez le talent des jeunes et favorisez leur éducation et leur avenir.

Ne les laissez pas sans réponse



Pour de plus amples informations : www.educaide.ca 418 651-8990



Photographie: Isabelle Dubé 2006 ©

Centraide fait éclater la famille

On recréant un milieu propice à
l'épanouissement des enfants et des parents.

En soutenant la Maison de la famille Rive-Sud.
 Cet organisme est l'un des 179 organismes
 communautaires soutenus par Centraide Québec
 et Chaudière-Appalaches.

La campagne de financement 2007 bat son plein jusqu'au 11 décembre prochain.
 Vous pouvez faire un don en ligne à www.centraide-quebec.com (section Je veux aider).

Merci.

Donnez. On peut faire plus encore.

